



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
17 décembre 2007

Français  
Original: Anglais

### **Commission des stupéfiants**

#### **Cinquante et unième session**

Vienne, 10-14 mars 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat thématique sur la suite donnée à la vingtième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale: vue d'ensemble et progrès  
accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs  
pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique  
adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire**

### **Le problème mondial de la drogue**

#### **Cinquième rapport du Directeur exécutif**

Additif

### **Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution**

#### *Résumé*

Le présent rapport contient une vue d'ensemble des progrès accomplis dans l'éradication des cultures illicites et la mise en œuvre des programmes de développement alternatif. Au niveau mondial, la culture illicite du cocaïer et du pavot à opium semble être restée largement inchangée ces dix dernières années. Des progrès notables ont été réalisés en Asie du Sud-Est en matière de réduction de la culture illicite du pavot à opium, mais ils ont été contrebalancés par l'augmentation considérable des cultures en Afghanistan.

\* E/CN.7/2008/1.



Bien qu'en Bolivie, en Colombie et au Pérou, la superficie consacrée à la culture illicite du cocaïer ait régressé de 18 % entre 1998 et 2006, l'accroissement des rendements à l'hectare, rendu possible par l'amélioration des techniques de culture et de transformation, a fait que la production de chlorhydrate de cocaïne a augmenté de 19 % entre 1998 et 2006.

Depuis 1998, les États Membres ont conçu et amélioré des stratégies et des plans nationaux destinés à traiter le problème des cultures illicites, notamment par le développement alternatif, l'éradication et d'autres mesures de détection et de répression. Toutefois, ils n'ont que peu progressé dans l'évaluation de l'impact socioéconomique du développement alternatif et de la durabilité des programmes d'éradication, ainsi que dans l'identification des facteurs motivant la culture illicite.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de cultures illicites.....	1-3	5
II. Mesures prises par les pays.....	4-37	8
A. Politiques et stratégies adoptées pour faire face aux cultures illicites destinées à la production de drogues .....	6-14	9
B. Coopération internationale pour le développement alternatif.....	15-18	13
C. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de développement alternatif.....	19-24	15
D. Approches améliorées et novatrices en matière de développement alternatif..	25-30	16
E. Surveillance des cultures illicites, échanges d'informations et évaluation de l'impact des programmes de développement alternatif.....	31-35	19
F. Amélioration du cadre économique du développement alternatif.....	36-37	22
III. Action engagée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.....	38-73	23
A. Surveillance des cultures illicites dans le monde .....	38-41	23
B. Aperçu des initiatives de développement alternatif.....	42-73	23
IV. Conclusions et recommandations.....	74-79	30
A. Conclusions .....	74-78	30
B. Recommandations .....	79	30
 Tableaux		
1. États ayant répondu à la section VI du questionnaire destiné aux rapports biennaux, par cycle de collecte d'informations.....		9
2. Valeur de la coca à la production et revenu par habitant tiré de la coca .....		27
 Figures		
I. Culture illicite et éradication du pavot à opium dans le monde, 1998-2007.....		5
II. Production illicite d'opium dans le monde, 1998-2007 .....		6
III. Culture du cocaïer et éradication déclarée dans le monde, 1998-2006 .....		7
IV. Production potentielle de cocaïne dans le monde, 1998-2006 .....		7
V. Estimations de la production mondiale d'herbe de cannabis, 1999-2005.....		8
VI. Proportion d'États ayant répondu qui ont adopté des programmes ou plans nationaux pour réduire et éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues, par cycle de collecte d'informations .....		10
VII. Proportion d'États ayant répondu qui ont adopté des programmes ou plans nationaux faisant appel au développement alternatif pour réduire et éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues, pour certaines sous-régions, par cycle de collecte d'informations .....		10

---

VIII.	Proportion d'États ayant déclaré avoir coopéré au niveau international aux fins du développement alternatif et de programmes d'éradication des cultures illicites, par cycle de collecte d'informations .....	14
IX.	Proportion d'États ayant signalé rencontrer des difficultés dans différents domaines pour la mise en œuvre des programmes de développement alternatif, pour certains cycles de collecte d'informations .....	15
X.	Proportion d'États ayant déclaré intégrer des questions transversales dans les programmes de développement alternatif, par cycle de collecte d'informations .....	17
XI.	Méthodes utilisées par les États ayant répondu en vue de surveiller les cultures illicites, pour certains cycles de collecte d'informations .....	20
XII.	Proportion des États ayant répondu qui ont déclaré disposer de systèmes de surveillance et d'évaluation des programmes de développement alternatif et d'éradication, par cycle de collecte d'informations .....	21
XIII.	Ventes des entreprises agricoles appuyées par l'ONUSIDA au Pérou, 2001-2006 .....	22

## I. Vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de cultures illicites

1. Au niveau mondial, la culture illicite du pavot à opium a reculé de 2 % entre 1998 et 2007, passant de 238 000 à 234 000 hectares (voir fig. I). En République démocratique populaire lao, au Myanmar et en Thaïlande, elle est tombée de 157 900 à 29 400 hectares entre 1998 et 2007, soit une baisse de 81 % en neuf ans. Toutefois, la forte baisse enregistrée en Asie du Sud-Est n'a pas pu compenser l'augmentation intervenue en Afghanistan. Au niveau mondial, la superficie estimée des cultures illicites de pavot à opium a augmenté de 17 % en 2007. La production illicite d'opium dans le monde a atteint 8 800 tonnes en 2007, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2006 et le double de la quantité produite en 1998 (voir fig. II). L'Afghanistan représente aujourd'hui 82 % de l'ensemble des cultures de pavot et 93 % de la production mondiale d'opium.

Figure I

### Culture illicite et éradication du pavot à opium dans le monde, 1998-2007

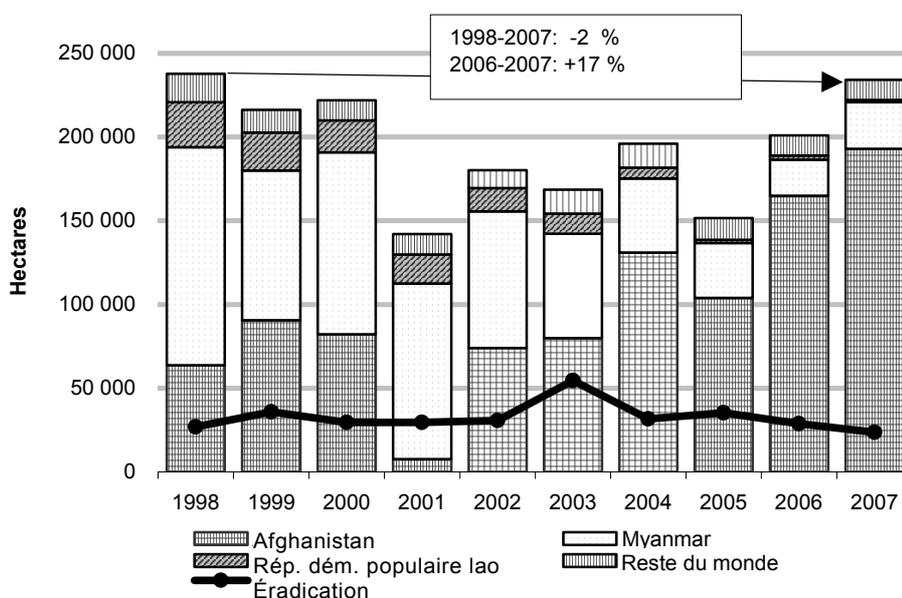
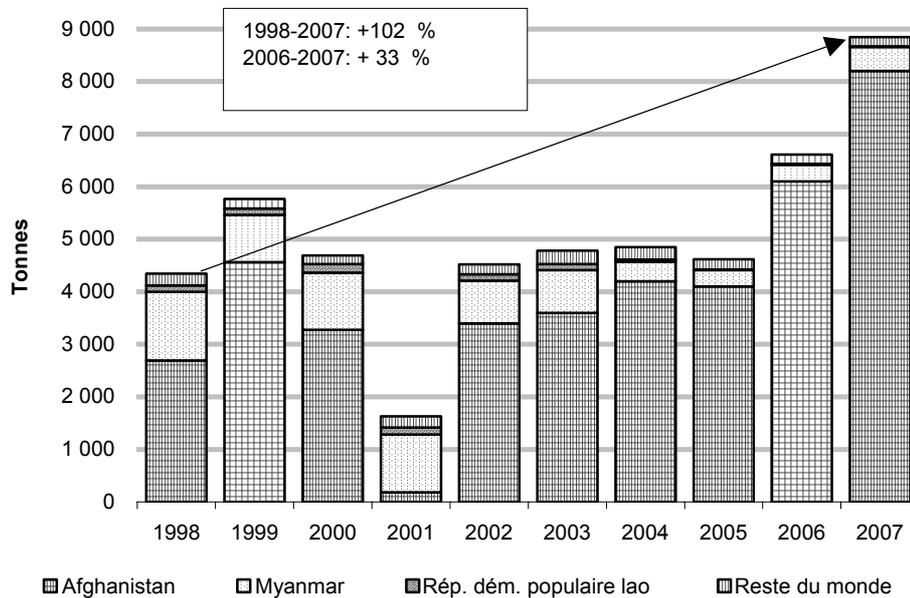


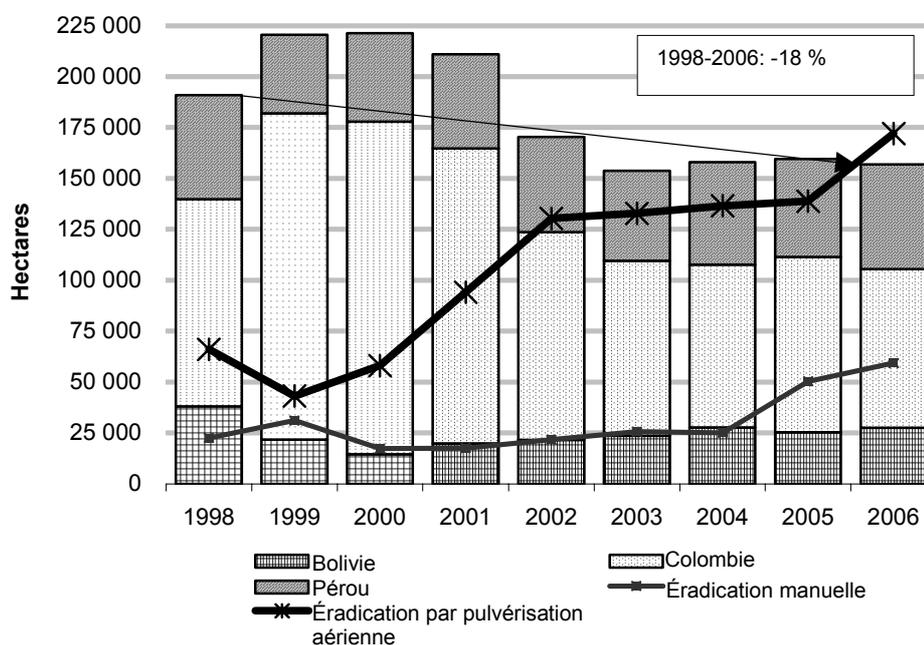
Figure II  
**Production illicite d'opium dans le monde, 1998-2007**



2. Entre 1998 et 2006, la superficie totale consacrée à la culture illicite du cocaïer dans les pays andins que sont la Bolivie, la Colombie et le Pérou a régressé de 18 %, passant de 190 800 à 156 900 hectares (voir fig. III). Malgré cette baisse, la production mondiale de cocaïne était estimée à 984 tonnes en 2006, soit une augmentation de 19 % par rapport à 1998 (voir fig. IV). Cette évolution est imputable à l'amélioration des techniques culturales, notamment à l'apparition de variétés à haut rendement et à l'augmentation du nombre de plants par hectare. En outre, les laboratoires clandestins de fabrication de cocaïne se seraient perfectionnés ces dernières années. En 2006, la Colombie représentait 62 % de la production mondiale estimée de cocaïne, le Pérou 28 % et la Bolivie 10 %<sup>1</sup>.

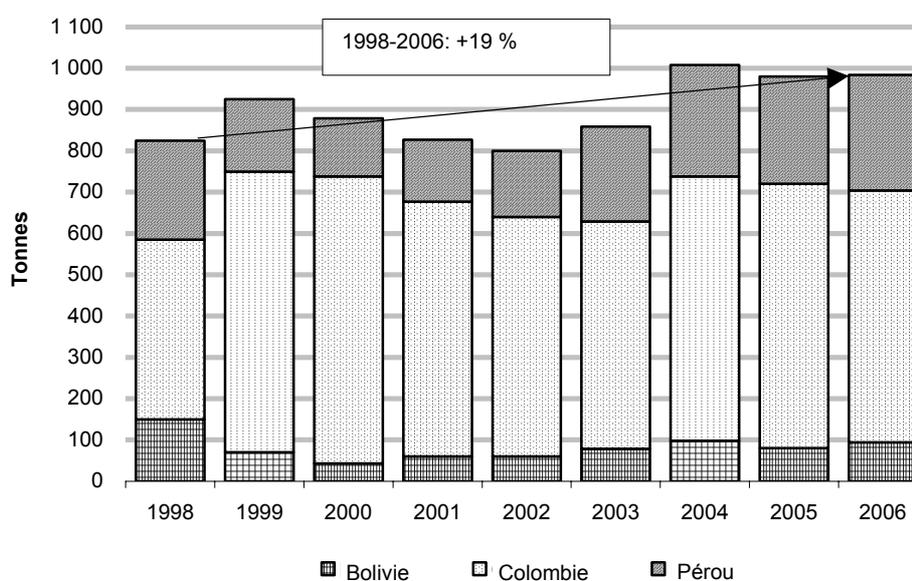
<sup>1</sup> Ces chiffres tiennent compte des estimations révisées de production pour la Bolivie et le Pérou.

Figure III  
**Culture du cocaïer et éradication déclarée dans le monde<sup>a</sup>, 1998-2006**



<sup>a</sup> Selon les informations communiquées, la superficie totale éradiquée au cours de la période 1998-2006 se répartissait comme suit: Bolivie, 7 %; Colombie, 86 %; et Pérou, 7 %. Les chiffres concernant l'éradication par pulvérisation aérienne se rapportent à l'ensemble de la superficie ainsi éradiquée en Colombie.

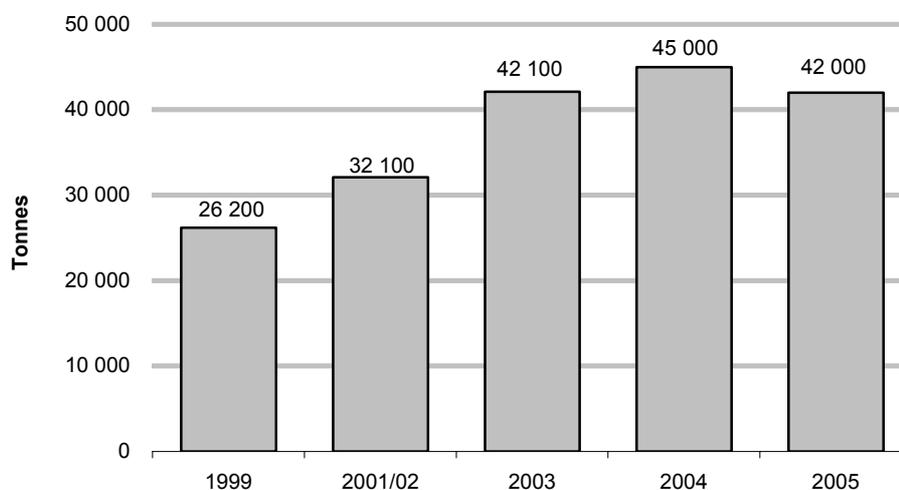
Figure IV  
**Production potentielle de cocaïne dans le monde, 1998-2006**



3. D'après les dernières estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la production d'herbe de cannabis s'élevait à environ 42 000 tonnes en 2005, ce qui laissait entrevoir une stabilisation<sup>2</sup> (voir fig. V). Comme il a été indiqué dans de précédents rapports, il n'y a pas d'estimations fiables de la superficie consacrée à la culture du cannabis dans le monde en raison de l'ampleur des cultures. La culture en intérieur continue de gagner en importance, plusieurs pays étant devenus de gros producteurs qui approvisionnent le marché local mais aussi le marché international. Par ailleurs, l'analyse scientifique du cannabis donne à penser que sa teneur en *delta-9-tétrahydrocannabinol*, son principal principe actif, continue d'augmenter du fait du perfectionnement des techniques culturales dans plusieurs pays.

Figure V

#### Estimations de la production mondiale d'herbe de cannabis, 1999-2005



## II. Mesures prises par les pays

4. On a analysé les réponses apportées à la section VI, portant sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures illicites destinées à la production de drogues et le développement alternatif, du questionnaire destiné aux rapports biennaux pour le cinquième cycle de collecte d'informations allant de juin 2006 à juin 2007, et pour les cycles précédents. L'analyse repose sur l'évolution de la proportion de réponses affirmatives aux différentes questions posées. Il faut toutefois noter qu'une réponse négative peut vouloir dire que le problème ne se pose pas dans le pays ou qu'il a déjà été résolu.

5. Au total, 105 États Membres ont répondu à la section VI du questionnaire pour le cinquième cycle, contre 100 pour le quatrième (2004-2006) (voir tableau 1). La répartition géographique des réponses est la suivante: Afrique 21 %; Amériques 19 %; Asie 19 %; Europe 39 %; Océanie 1 %. Par rapport au cycle

<sup>2</sup> Rapport mondial sur les drogues 2007 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.XI.5), p. 95.

précédent, on a reçu plus de réponses des États des Amériques et d'Europe, moins de réponses des États d'Afrique et autant de réponses des États d'Asie et d'Océanie.

Tableau 1

**États ayant répondu à la section VI du questionnaire destiné aux rapports biennaux, par cycle de collecte d'informations**

<i>Cycle de collecte d'informations</i>	<i>Nombre d'États</i>
1998-2000	109
2000-2002	120
2002-2004	106
2004-2006	100
2006-2007	105

**A. Politiques et stratégies adoptées pour faire face aux cultures illicites destinées à la production de drogues**

6. Pour le cycle 2006-2007, 44 États (42 % des répondants) ont déclaré qu'ils avaient mis en place des plans ou programmes nationaux faisant appel au développement alternatif pour réduire ou éliminer les cultures illicites. Sur ces 44 États, 38 ont indiqué que leurs plans ou programmes portaient sur le cannabis, 22 sur le pavot à opium, et 10 sur le cocaïer. La proportion d'États ayant fait mention de tels plans ou programmes a légèrement augmenté par rapport au quatrième cycle. Par rapport au premier cycle (1998-2000), qui sert de référence, cela représente une augmentation de 13 % (voir fig. VI et VII).

7. Au niveau mondial, 48 États (46 % des répondants) contre 40 États (38 % des répondants) pour le premier cycle (1998-2000), ont déclaré que leurs plans ou programmes nationaux comprenaient un volet éradication ou autres mesures de détection et de répression. La hiérarchie des drogues ciblées est restée inchangée sur l'ensemble de la période de 10 ans: le cannabis, suivi par le pavot à opium et le cocaïer. Ce classement a été établi sur la base du nombre de pays où chacune de ces plantes est cultivée.

8. Soixante et un autres États (58 % des répondants) ont déclaré ne pas avoir de plans ou programmes prévoyant des activités de développement alternatif. Certains ont indiqué que la question était sans objet pour eux, la culture illicite étant inexistante ou négligeable. D'autres ont déclaré que les cultures illicites étaient pratiquées sur de petites superficies et que ce problème était traité dans le cadre d'opérations de détection et de répression normales.

Figure VI  
**Proportion d'États ayant répondu qui ont adopté des programmes ou plans nationaux pour réduire et éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues, par cycle de collecte d'informations**  
 (Pourcentage)

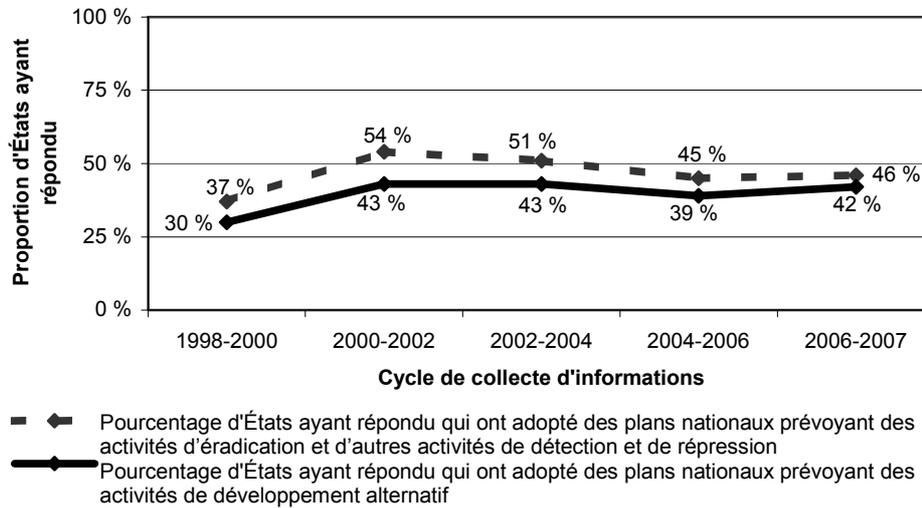
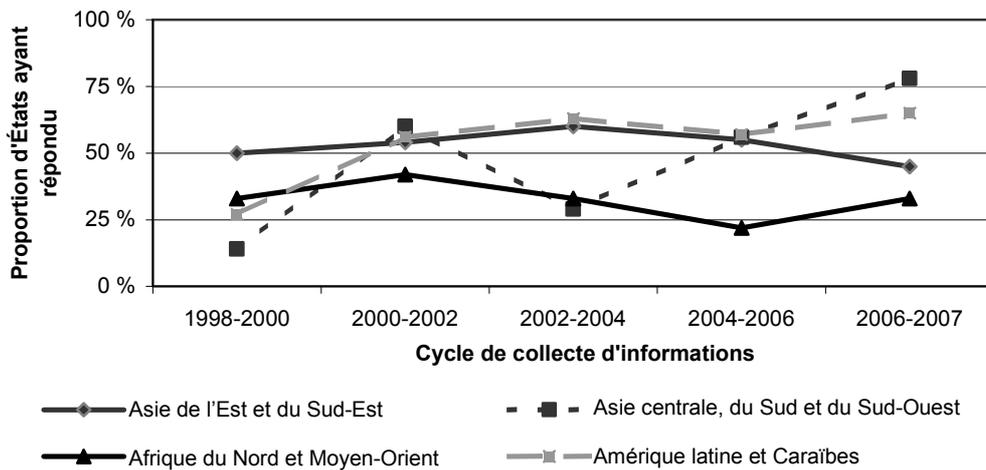


Figure VII  
**Proportion d'États ayant répondu qui ont adopté des programmes ou plans nationaux faisant appel au développement alternatif pour réduire et éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues, pour certaines sous-régions, par cycle de collecte d'informations**  
 (Pourcentage)



9. Conformément à la résolution 45/14 de la Commission des stupéfiants, une évaluation thématique globale sur le développement alternatif a été menée en 2005. Dans le rapport final<sup>3</sup>, il était noté que le développement alternatif revêtait diverses formes, certaines mettant l'accent sur la sécurité, d'autres sur la réduction de la pauvreté et le développement. L'impact des programmes de développement alternatif était resté limité puisqu'on estimait que 23 % des cultivateurs de plantes illicites en avaient bénéficié dans les pays andins et 5 % en Asie. Les politiques dans ce domaine auraient été plus efficaces si tous les acteurs concernés – gouvernements, donateurs, organisations non gouvernementales et bénéficiaires – avaient participé à leur élaboration et si elles avaient prévu une prise de décisions décentralisée, des pouvoirs renforcés pour les collectivités locales et une souplesse suffisante pour pouvoir être adaptées aux besoins locaux<sup>4</sup>.

## 1. Intégration

10. Dans le rapport d'évaluation, il était aussi noté que le développement alternatif était plus efficace et plus durable lorsqu'il faisait partie d'un plan de développement plus vaste visant à améliorer les moyens de subsistance des populations rurales marginales<sup>5</sup>. En 2005 également, le Groupe de l'évaluation indépendante a réalisé une évaluation thématique des initiatives de développement alternatif de l'ONUDC. Le rapport établi en interne a abouti à des conclusions semblables. Il y était noté qu'il fallait étudier les moyens d'établir un lien entre les programmes de développement alternatif et les politiques nationales relatives aux drogues et au développement économique et que, pour réussir, le développement alternatif devait faire partie intégrante du programme de développement national<sup>6</sup>.

## 2. Engagement à long terme

11. Étant donné la nature complexe des problèmes de développement liés aux cultures illicites, des évaluations récentes du développement alternatif ont fait apparaître la nécessité d'un engagement politique à long terme en faveur du développement des zones et populations touchées, faute de quoi tout le potentiel du développement alternatif ne pouvait être exploité. Il était ainsi noté dans le rapport de l'évaluation globale que l'engagement politique ne pouvait être ponctuel et qu'il supposait au contraire d'investir des ressources financières à long terme dans le développement humain, d'adopter des lois raisonnables en matière de lutte contre les drogues, de respecter les droits fondamentaux et d'intégrer de manière coordonnée les mesures propres à réduire les cultures illicites (répression et développement alternatif) dans les politiques nationales et régionales<sup>7</sup>. Lors du débat thématique qu'elle a tenu à sa quarante-neuvième session, en 2006, la Commission des stupéfiants est parvenue à la même conclusion: les participants ont estimé que la volonté politique et l'engagement à long terme étaient les ingrédients

---

<sup>3</sup> *Alternative Development: a Global Thematic Evaluation; Final Synthesis Report* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.XI.13).

<sup>4</sup> Ibid., p. 11.

<sup>5</sup> Ibid., p. vii.

<sup>6</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Thematic Evaluation of United Nations Office on Drugs and Crime Alternative Development Initiatives* (novembre 2005), p. 33.

<sup>7</sup> *Alternative Development: a Global Thematic Evaluation ...*, p. vi.

essentiels du succès<sup>8</sup>. La Thaïlande, qui est aujourd'hui pratiquement exempte d'opium, est un bon exemple d'intégration de mesures de développement alternatif dans un vaste programme national de développement et d'engagement politique à long terme.

### 3. Développement alternatif, éradication et répression

12. Lors du débat thématique que la Commission des stupéfiants a tenu à sa quarante-neuvième session, il a été noté que le développement alternatif devait suivre une approche intégrée prévoyant un ensemble d'activités globales dont les efforts de développement durable, la réduction de la demande et les mesures d'interception, de détection et de répression, dans le respect des obligations en matière de droits de l'homme. Il a également été noté qu'il fallait adapter les activités de développement alternatif aux conditions locales et que la planification des activités pouvait évoluer en fonction de cette situation<sup>9</sup>. Selon le rapport d'évaluation thématique établi à la demande de l'ONUDD, il y avait peu de raisons de penser que l'éradication permette de réduire les cultures illicites à long terme – celles-ci sont déplacées, les techniques de production évoluent et la production totale ne diminue que très lentement, voire pas du tout<sup>10</sup>. S'agissant de durabilité, le rapport préconisait un engagement à long terme en faveur du développement. Il indiquait en outre que la réduction des cultures illicites n'était pas le seul indicateur de succès et que l'impact et la durabilité des interventions dans le domaine du développement alternatif devaient être mesurés au moyen d'indicateurs de développement.

13. S'agissant de la situation en Afghanistan, la Banque mondiale et l'ONUDD ont procédé, en 2006, à une évaluation conjointe de l'industrie illicite de la drogue dans le pays et de ses incidences sur la politique de lutte contre les stupéfiants<sup>11</sup>. Dans leur rapport, ils ont estimé très souhaitable de mettre l'accent, dans un premier temps, sur les mesures de répression visant les trafiquants de drogues et ceux qui les soutiennent (qui constituent l'une des principales menaces à l'édification de l'État) et sur les installations de raffinage de l'opium, tout en mettant progressivement en place de nouveaux moyens de subsistance. Les mesures de répression devaient viser ceux qui bénéficiaient du trafic au plus haut niveau et que leur richesse rendait plus susceptibles encore de corrompre l'État. Il était noté dans le rapport que prendre des mesures de détection et de répression fermes à l'égard des cultivateurs était souvent inefficace dans les zones reculées où les ressources, les biens et les marchés étaient limités. L'éradication des champs de pavot à opium et la réduction des cultures suite à des menaces d'éradication avaient tendance à toucher essentiellement les cultivateurs pauvres et les travailleurs ruraux qui, ne bénéficiant d'aucun soutien politique, ne pouvaient verser de pots-de-vin ni se protéger d'aucune autre manière.

<sup>8</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 8 (E/2006/28), chap. II, par. 11.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, par. 18.

<sup>10</sup> *Thematic Evaluation of the United Nations Office on Drugs and Crime Alternative Development Initiatives*, p. x.

<sup>11</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Banque mondiale, *Afghanistan's Drug Industry: Structure, Functioning, Dynamics and Implications for Counter-Narcotics Policy*, sous la direction de Doris Buddenberg et William A. Byrd (novembre 2006).

#### 4. Élargir le cadre du développement alternatif

14. Lors du débat thématique que la Commission des stupéfiants a tenu à sa quarante-neuvième session, des intervenants ont estimé qu'il était nécessaire d'élargir le concept de développement alternatif au développement alternatif préventif, qu'ils ont d'ailleurs qualifié de stratégie efficace, du fait de son association directe à des mesures de développement socioéconomique et de conservation de l'environnement, comme moyen de prévenir le déplacement des cultures illicites vers d'autres zones et de limiter l'augmentation de la production de drogues illicites<sup>12</sup>. Il a également été noté lors de ce débat que si l'ONUDC avait auparavant mis l'accent sur les pays andins et l'Asie du Sud-Est, il devait désormais élargir son champ d'action aux pays d'autres sous-régions. À cet égard, il a été indiqué qu'il fallait proposer et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif pour faire face à la culture illicite de la plante de cannabis, en particulier en Afrique (voir également la résolution 2006/31 du Conseil économique et social)<sup>13</sup>.

#### B. Coopération internationale pour le développement alternatif

15. Pour le cycle 2006-2007, 21 États (contre 24 pour le cycle 2004-2005) ont déclaré avoir fourni une assistance en matière de développement alternatif à d'autres États dans un cadre bilatéral, régional ou multilatéral; c'est 3 États de plus que pour le premier cycle (1998-2000), mais c'est aussi beaucoup moins que les 31 États qui avaient déclaré avoir fourni une telle assistance pendant le cycle 2000-2002. Au total, 11 États (11 % des États ayant répondu) ont déclaré avoir reçu une assistance technique pour mener des programmes de développement alternatif, et autant ont déclaré avoir reçu une assistance technique pour des programmes d'éradication, alors qu'ils étaient 14 dans ce cas pour la période 2000-2002 (voir fig. VIII)<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 8 (E/2006/28)*, chap. II, par. 20.

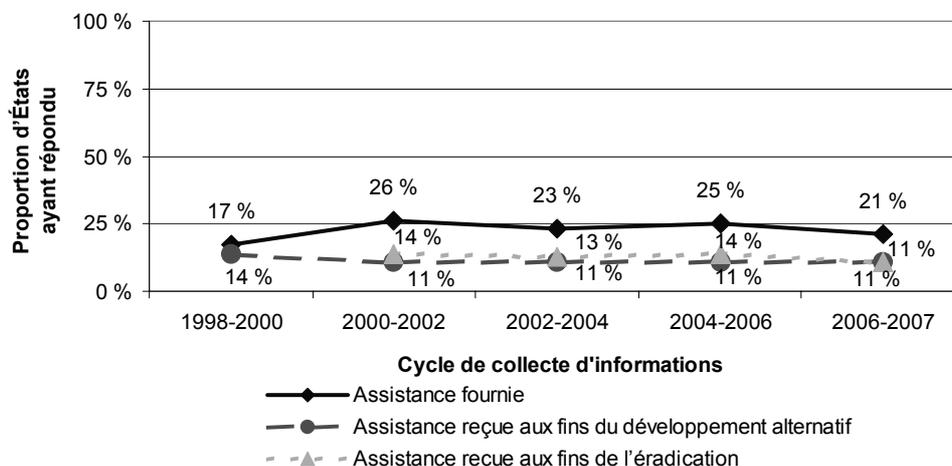
<sup>13</sup> *Ibid.*, par. 22.

<sup>14</sup> La question portant sur l'assistance reçue aux fins de l'éradication figure depuis le deuxième cycle (2000-2002) dans le questionnaire destiné aux rapports biennaux.

Figure VIII

**Proportion d'États ayant déclaré avoir coopéré au niveau international aux fins du développement alternatif et de programmes d'éradication des cultures illicites, par cycle de collecte d'informations**

(Pourcentage)



16. Ces 25 dernières années, l'ONUDC a été l'un des principaux organismes des Nations Unies à fournir une assistance multilatérale aux fins du développement alternatif. Les États comme l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie ont fourni une assistance en Asie et en Amérique latine. Ces dernières années, la Bolivie, la Colombie et le Pérou ont fortement augmenté la part de leur budget national consacrée aux programmes de développement alternatif.

17. Pour le cinquième cycle, les États suivants ont déclaré avoir apporté à d'autres États, dans un cadre bilatéral, régional ou multilatéral, une assistance aux fins des programmes de développement alternatif visant l'éradication des cultures illicites: Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chine, Croatie, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grenade, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni et Thaïlande. En outre, les États ci-après ont déclaré échanger des informations et participer à d'autres accords de coopération: Colombie, Égypte, Équateur, Iran (République islamique d'), Philippines et Thaïlande.

18. Le bureau de la Banque mondiale à Kaboul a déclaré avoir élaboré des lignes directrices adaptées à la situation de l'Afghanistan pour intégrer les mesures de lutte contre les stupéfiants<sup>15</sup>. Le bureau de la Banque mondiale en Bolivie a fourni des informations sur l'assistance au développement classique qu'elle fournit à ce pays. La Banque asiatique de développement a décrit le projet pilote relatif à la stabilisation des cultures itinérantes qui a été mené dans la province de Houaphan

<sup>15</sup> Banque mondiale, "Treating the Opium Problem in World Bank Operations in Afghanistan: Guideline Note", 2006.

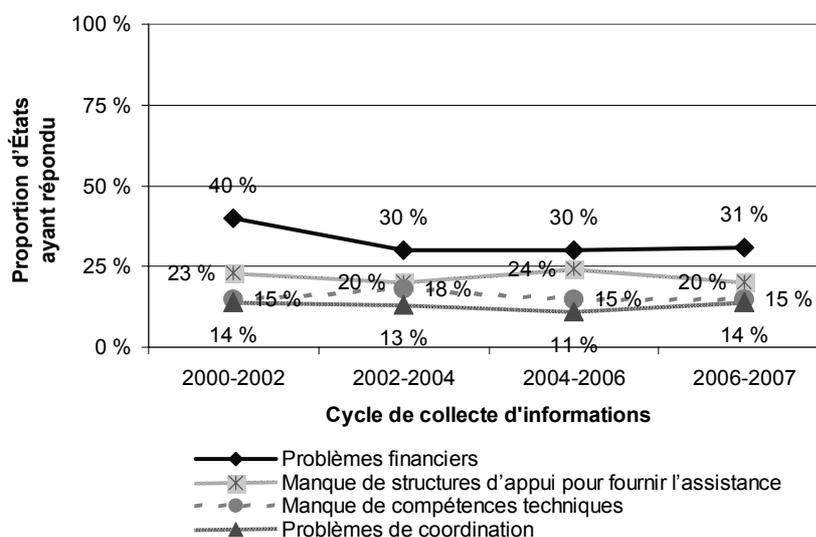
(République démocratique populaire lao) et cofinancé par l'ONU DC et la Banque mondiale.

### C. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de développement alternatif

19. Pour le cycle 2006-2007, 32 États au total (soit 31 % des États ayant répondu) ont cité les problèmes financiers comme étant le plus grand obstacle à la mise en œuvre des programmes de développement alternatif. Cette proportion reste en grande partie inchangée par rapport au cycle 2002-2004 mais constitue une amélioration par rapport au cycle 2000-2002, pour lequel 47 États (soit 40 % des États ayant répondu) avaient indiqué rencontrer de tels problèmes<sup>16</sup>. Les autres obstacles mentionnés par les États ayant répondu étaient notamment le manque de structures d'appui pour fournir l'assistance au développement (cité par 21 États), le manque de compétences techniques (cité par 15 États) et les problèmes de coordination (cités par 15 États). La hiérarchie des obstacles est restée la même tout au long de la période de 10 ans (voir fig. IX). Pour le cycle 2006-2007, 38 États ont indiqué disposer des compétences techniques voulues pour entreprendre des programmes de développement alternatif, contre 32 pour le cycle de référence 2000-2002, ce qui représente une évolution positive.

Figure IX

**Proportion d'États ayant signalé rencontrer des difficultés dans différents domaines pour la mise en œuvre des programmes de développement alternatif, pour certains cycles de collecte d'informations**  
(Pourcentage)



<sup>16</sup> La question portant sur les difficultés que rencontrent les gouvernements pour mettre en œuvre des programmes de développement alternatif figure depuis le deuxième cycle (2000-2002) dans le questionnaire destiné aux rapports biennaux.

20. Bien que 32 États aient indiqué que les problèmes financiers représentaient une difficulté dans la mise en œuvre des programmes de développement alternatif, 10 seulement (contre 9 pour le cycle 2004-2006) ont déclaré avoir négocié des accords d'assistance financière avec des institutions financières internationales et/ou des banques régionales de développement pour mener des programmes de développement alternatif et d'éradication. Parmi ces 10 États, seuls 5 ont signalé avoir réellement reçu un appui. Le nombre d'États ayant déclaré avoir reçu une aide de la part d'institutions financières internationales ou de banques régionales de développement est resté faible tout au long de la décennie.

21. Tout au long de la période 1998-2007, les États ont donné des informations sur les problèmes qu'ils rencontraient pour obtenir des fonds de la part d'institutions financières internationales et de banques régionales de développement aux fins des programmes de développement alternatif et d'éradication. Pour le cycle 2006-2007, l'Angola, la Bolivie, le Liban, le Maroc, le Myanmar et le Paraguay ont fourni des renseignements sur cette question.

22. Plusieurs États ont fait part des efforts qu'ils déployaient pour trouver des ressources financières aux fins de l'éradication des cultures illicites et des programmes de développement alternatif. Certains ont indiqué que des ressources nationales étaient consacrées au financement de ces programmes et plusieurs ont fourni des renseignements sur l'appui bilatéral et multilatéral qu'ils avaient reçu pour mener de tels programmes. Quelques États ont indiqué que le produit de la confiscation d'avoirs liés aux drogues avait été utilisé pour financer ces programmes.

23. La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains a noté que plusieurs facteurs, dont l'imprévisibilité des sources de financement, avaient pesé sur la mise en œuvre et la durabilité des programmes de développement alternatif dans la région. En outre, le manque de coordination entre les politiques en matière de développement alternatif dans la région était un autre problème communément observé par les États Membres.

24. Dans le rapport de l'évaluation thématique globale, l'ONUDC a noté que, dans les pays andins, les cultivateurs de cocaïer avaient cité comme obstacle majeur au développement alternatif l'absence de marchés viables et stables, outre le mauvais état des routes, le manque de crédits et l'absence d'agro-industrie. En Asie du Sud-Est, où l'on se heurtait à bon nombre de ces difficultés, la question ethnique, en particulier l'intégration à la société nationale et l'accès à ses services, avait aussi été mise en avant<sup>17</sup>.

#### **D. Approches améliorées et novatrices en matière de développement alternatif**

25. Un peu plus de 20 % des États ayant répondu ont déclaré contribuer financièrement aux initiatives communautaires grâce aux programmes de développement alternatif et d'éradication et promouvoir la création d'organisations communautaires et la formation de leurs membres. Ce chiffre représente une légère

---

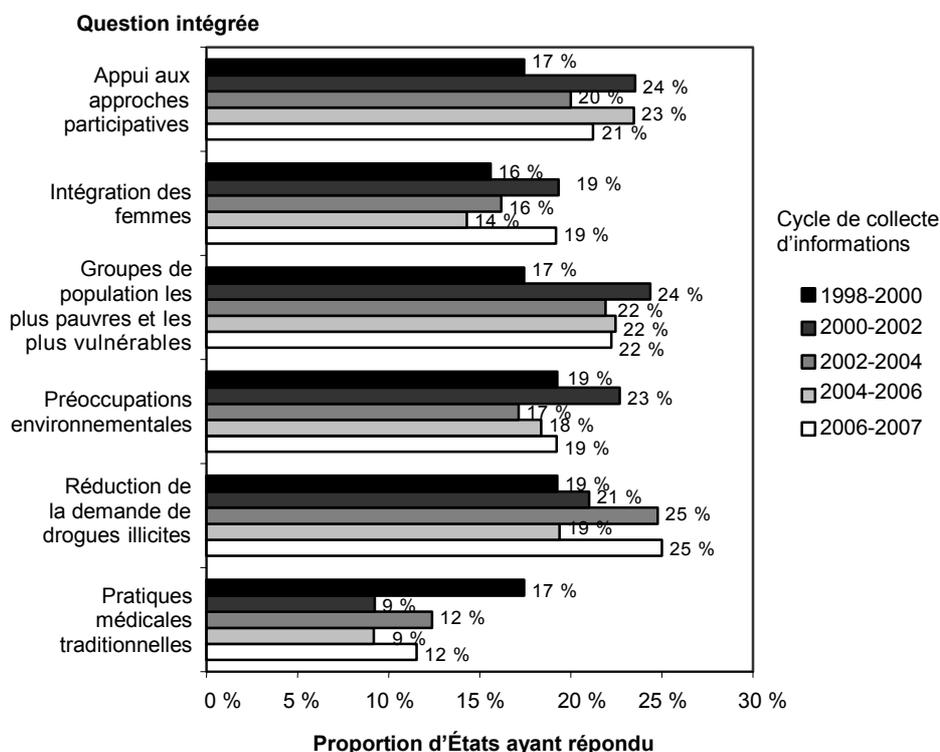
<sup>17</sup> *Alternative Development: a Global Thematic Evaluation ...*, p. 2 à 30.

augmentation par rapport au cycle 2000-2002, pour lequel 17 % des États en moyenne avaient déclaré fournir ce type d'appui<sup>18</sup>.

26. S'agissant des progrès réalisés vers l'intégration d'autres questions transversales importantes dans les programmes de développement alternatif, le pourcentage d'États ayant déclaré que leurs programmes prenaient en considération les pratiques médicales traditionnelles a reculé entre le premier (1998-2000) et le cinquième cycle (2006-2007). Les États ont été plus nombreux à indiquer que leurs programmes de développement alternatif appuyaient les approches participatives, tenaient compte des questions d'intégration des femmes et des préoccupations environnementales, prenaient en considération les groupes de population les plus pauvres et les plus vulnérables et incluaient des mesures de réduction de la demande de drogues illicites. Toutefois, cette hausse a été variable, et c'est au cycle 2000-2002 (voir fig. X) que les États ont été les plus nombreux à répondre par l'affirmative.

Figure X

**Proportion d'États ayant déclaré intégrer des questions transversales dans les programmes de développement alternatif, par cycle de collecte d'informations (Pourcentage)**



<sup>18</sup> Les questions portant sur l'appui aux organisations et initiatives communautaires figurent depuis le deuxième cycle (2000-2002) dans le questionnaire destiné aux rapports biennaux.

### 1. Intégration des femmes

27. Depuis le début des années 1990, les projets de développement alternatif ont tenté de prendre en compte les questions d'intégration des femmes, avec des résultats mitigés. Une étude menée en Thaïlande a montré que le programme de développement des régions montagneuses mené par l'Allemagne et la Thaïlande avait fait bénéficier les femmes d'améliorations sur le plan de la santé, de l'éducation et de l'agriculture de subsistance. Néanmoins, elle a aussi permis de constater que le développement avait réduit le contrôle des femmes sur les ressources en attribuant aux hommes, aux dépens de celles-ci, un rôle économique plus large dans les ménages. L'analyse de huit projets de développement alternatif mis en œuvre par différents organismes au Pérou, dans la région Aguaytía-Neshuya de la vallée du Huallaga, a montré que le niveau de participation des femmes à la prise de décisions relatives au développement alternatif avait augmenté au cours de la mise en œuvre de chacun de ces projets<sup>19</sup>.

### 2. Préoccupations environnementales

28. Les cultures illicites et la production illicite de drogues sont considérées comme ayant de nombreux effets négatifs sur l'environnement: déforestation due aux cultures sur coupe et brûlis, usage abusif d'herbicides et de pesticides, surexploitation des ressources forestières et déversement des déchets (précurseurs chimiques) dans les rivières, par exemple. Ces 10 dernières années, divers projets de développement alternatif, en particulier dans les pays andins, ont mis l'accent sur la protection de l'environnement, avec des résultats encourageants. En Bolivie, le programme de gestion des forêts et d'agroforesterie "Jatun Sach'a", appuyé par l'ONUDC, a amélioré les conditions de vie d'environ 10 000 familles, renforcé les capacités institutionnelles des associations de producteurs et eu une influence positive sur la législation et la politique nationales en matière de ressources forestières. En Thaïlande, le programme de développement des régions montagneuses mené par l'Allemagne et la Thaïlande a permis d'améliorer la gestion des bassins versants et l'équilibre écologique en général<sup>20</sup>.

### 3. Approches participatives

29. L'utilisation d'approches participatives s'est avérée tout aussi importante dans le cadre du développement alternatif que dans celui de programmes de développement traditionnels. Comme il est noté dans le rapport de la Conférence internationale sur le rôle des activités de substitution dans le contrôle des drogues et la coopération pour le développement qui a eu lieu à Feldafing (Allemagne) du 7 au 12 janvier 2002, adopter une "approche participative" ne se résume pas à consulter les communautés pour connaître leurs souhaits; cela suppose un dialogue sérieux dans lequel une vaste liberté de négociation est laissée aux communautés<sup>21</sup>. Les processus de développement alternatif doivent être particulièrement participatifs et démocratiques, car leur succès dépend de la relation de confiance qu'entretiennent

---

<sup>19</sup> *Alternative Development: a Global Thematic Evaluation ...*, p. 9 et 27.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p.7.

<sup>21</sup> *The Role of Alternative Development in Drug Control and Development Cooperation: International Conference, 7-12 January 2002, Feldafing, Germany* (Ministère de la coopération économique et du développement, Agence allemande de coopération technique et Fondation allemande pour le développement international, 2002).

les parties prenantes. Les expériences d'aménagement participatif de villages et de renforcement des capacités des comités de développement de villages menées en République démocratique populaire lao ont été jugées comme des modèles de bonne pratique<sup>22</sup>. L'expérience de collaboration avec les organisations de développement au niveau des districts menée au Myanmar s'est aussi révélée fructueuse, car elle a favorisé la maîtrise locale des projets en autorisant les bénéficiaires de ces derniers à participer à leur définition et à leur mise en œuvre<sup>23</sup>.

#### **4. Prévention de l'abus de drogues, traitement et réadaptation des toxicomanes**

30. La prévention, le traitement et la réadaptation font partie intégrante des programmes de développement alternatif, en particulier en Asie du Sud-Est. En République démocratique populaire lao, le projet Palavek (qui couvre la période 1989-1996) a été le premier programme de traitement et de réadaptation au niveau des villages à être mis en place dans le pays. Au Myanmar, le premier programme de réduction de la demande de drogues a été lancé en 2002, dans le district de Mong Pawk. Dans les deux pays, les programmes de développement alternatif ont ouvert la voie au traitement des toxicomanes et à l'appui aux stratégies de réinsertion sociale. En Afghanistan, les niveaux d'abus d'opium et d'héroïne ont fortement augmenté ces dernières années. L'abus d'opium chez les femmes et les enfants dans les villages reculés, sans accès aux services médicaux, est un sujet de vive préoccupation.

#### **E. Surveillance des cultures illicites, échanges d'informations et évaluation de l'impact des programmes de développement alternatif**

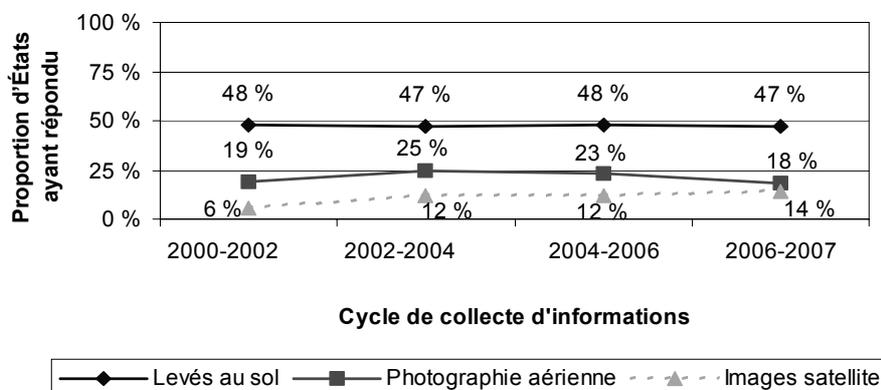
31. En ce qui concerne les mécanismes utilisés pour surveiller les cultures illicites, les levés au sol étaient la méthode la plus souvent mentionnée par les États tout au long des cycles de collecte d'informations, suivie par la photographie aérienne et les images satellite (voir fig. XI)<sup>24</sup>. Certains États ont régulièrement déclaré assurer cette surveillance grâce au renseignement humain, à la police de proximité, aux réseaux d'information, aux patrouilles terrestres et, dans certains cas précis et isolés, à la surveillance par hélicoptère. Le nombre d'États indiquant avoir échangé des informations sur la surveillance des cultures illicites aux niveaux national, régional et international est tombé de 59 pour le cycle 2000-2002 à 45 pour le cycle 2006-2007.

<sup>22</sup> Ibid., p.23.

<sup>23</sup> Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Alternative Development: Sharing Good Practices, Facing Common Problems* (2001).

<sup>24</sup> La question relative aux mécanismes de surveillance des cultures illicites figure depuis le deuxième cycle dans le questionnaire destiné aux rapports biennaux.

Figure XI  
**Méthodes utilisées par les États ayant répondu en vue de surveiller les cultures illicites, pour certains cycles de collecte d'informations**  
 (Pourcentage)



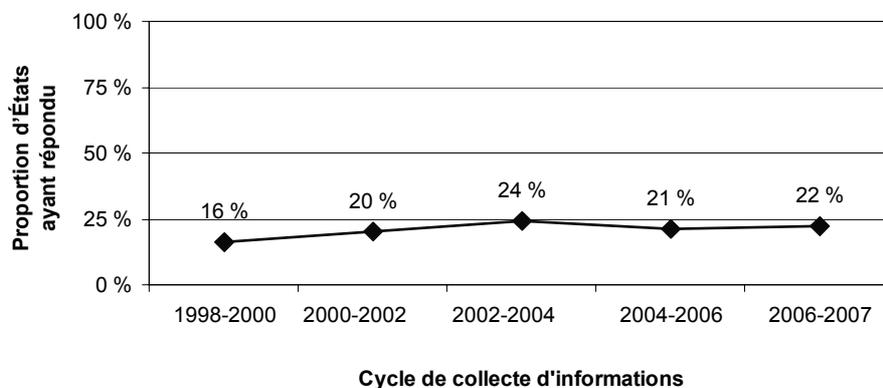
32. Pour le cinquième cycle (2006-2007), 23 États, contre 17 pour le cycle de référence 1998-2000, ont déclaré qu'ils disposaient de systèmes de surveillance et d'évaluation des effets qualitatifs et quantitatifs des programmes de développement alternatif et d'éradication des cultures illicites (voir fig. XII), qui donne à penser que seule la moitié des États qui mettent en œuvre de tels programmes disposent de mécanismes pour en évaluer les effets.

33. Tout au long de la période de 10 ans à l'étude, certains États ont mentionné le manque de compétences techniques et les problèmes financiers comme raisons pour lesquelles ils ne disposaient pas de système de surveillance et d'évaluation. Pour le cycle 2006-2007, la Bolivie a indiqué avoir un système de surveillance pour les cultures de coca et d'autres plantes, l'agroforesterie et les régions forestières, mais ne disposer en revanche d'aucun système d'évaluation qualitative des programmes de développement alternatif. L'Indonésie a déclaré disposer d'un mécanisme de surveillance et précisé que ses programmes de développement alternatif étaient nouveaux et devaient encore être évalués.

Figure XII

**Proportion des États ayant répondu qui ont déclaré disposer de systèmes de surveillance et d'évaluation des programmes de développement alternatif et d'éradication, par cycle de collecte d'informations**

(Pourcentage)



### Mesurer les effets du développement alternatif

34. Plusieurs évaluations récentes des programmes de développement alternatif ont conclu en faveur de l'utilisation de paramètres socioéconomiques pour mesurer les effets et la durabilité du développement alternatif<sup>25</sup>. Lors du débat thématique que la Commission des stupéfiants a tenu à sa quarante-neuvième session, on a estimé qu'il fallait un ensemble d'indicateurs des effets produits, notamment pour mesurer les progrès réalisés en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'environnement, d'intégration des femmes, de renforcement des institutions et des moyens de l'État.

35. De même, un récent rapport sur la culture du pavot à opium en Afghanistan<sup>26</sup> a relevé que le succès de la lutte contre les drogues ne pouvait se mesurer uniquement en termes de réduction du nombre d'hectares cultivés mais qu'il fallait évaluer l'aspect qualitatif de tout changement touchant les modes de culture et les moyens de subsistance. Le rapport estime que l'analyse de la dynamique intervenant lorsque des ménages parviennent à supprimer l'opium de leurs moyens de subsistance permettrait de comprendre si cette évolution fait partie d'un processus plus large de diversification à la fois des cultures et des revenus, ou si ce n'est qu'une réponse temporaire à un impératif politique<sup>27</sup>. S'appuyant sur les résultats de recherches menées dans neuf provinces, le rapport indique que la diversification des cultures et des revenus (qui se traduit principalement par un passage à l'horticulture de pointe) a lieu dans différentes localités où les circuits du marché fonctionnent bien et où l'éradication est considérée comme une véritable menace.

<sup>25</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 8 (E/2006/28), chap. II, par. 16; *Alternative Development: a Global Thematic Evaluation ...*, p. 17; et *Thematic Evaluation of the United Nations Office on Drugs and Crime Alternative Development Initiatives*, p. 11 et 12.

<sup>26</sup> David Mansfield, *Beyond the Metrics: Understanding the Nature of Change in the Rural Livelihoods of Opium Poppy Growing Households in the 2006/07 Growing Season* (mai 2007).

<sup>27</sup> Ibid., p. i.

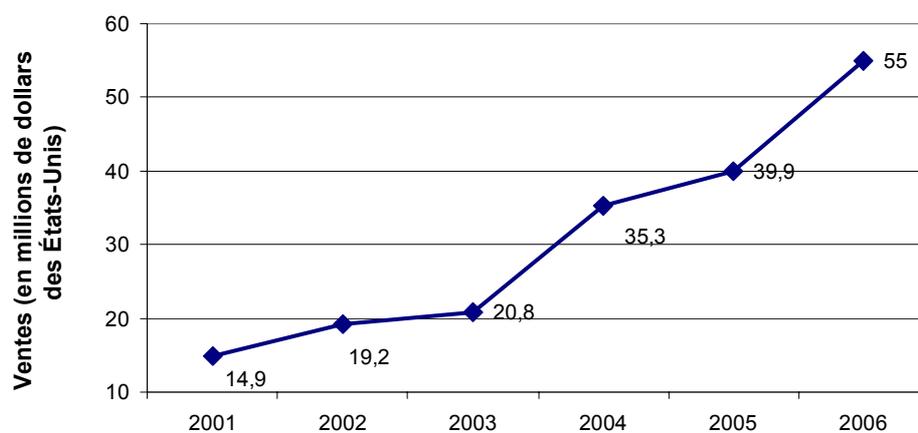
## F. Amélioration du cadre économique du développement alternatif

36. Tout au long de la période de 10 ans, des États ont décrit les efforts qu'ils déployaient pour améliorer le cadre économique du développement alternatif: campagnes d'information, promotion de la participation communautaire, coordination interinstitutions, création et renforcement des mécanismes de coopération et appui aux chaînes de production orientées vers les marchés. Certains ont également indiqué qu'ils favorisaient la diversification des produits et les produits à valeur ajoutée, les produits de marque et la certification des produits biologiques, qu'ils participaient à des salons professionnels et qu'ils négociaient des droits de douane préférentiels pour les produits du développement alternatif.

37. La CICAD a noté que si l'on voulait que les programmes de développement alternatif portent leurs fruits, il fallait étudier quels débouchés existaient pour les produits qui en seraient issus. La performance économique des entreprises agricoles ayant bénéficié de l'aide de l'ONUDC au Pérou ces dernières années (voir fig. XIII) montre qu'un appui adapté aux activités de commercialisation est essentiel pour le succès du développement alternatif. L'initiative du Gouvernement colombien consistant à commercialiser les produits du développement alternatif sous l'étiquette "Produits de la paix" a permis d'accroître la participation du secteur privé et constitue un exemple d'approche novatrice qui pourrait être adapté à d'autres contextes et pays.

Figure XIII

**Ventes des entreprises agricoles appuyées par l'ONUDC au Pérou, 2001-2006**



### **III. Action engagée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

#### **A. Surveillance des cultures illicites dans le monde**

38. Depuis 1999, l'ONUDC aide les États Membres à mettre en place des systèmes de surveillance des cultures illicites de pavot à opium et de cocaïer. Des enquêtes annuelles ont été réalisées en coopération avec les gouvernements concernés en Afghanistan, en Bolivie, en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao. Des évaluations initiales de la culture du cocaïer ont été effectuées en Équateur et au Venezuela (République bolivarienne du). L'Office a également, avec le Gouvernement du Maroc, évalué l'étendue de la culture du cannabis dans ce pays.

39. Au fil des années, certains pays ont élargi la portée de ces systèmes de surveillance, qui fournissent à présent des informations sur le prix de la coca et de l'opium, le revenu que les paysans tirent des cultures illicites et les raisons qui les poussent à adopter ou à abandonner ces cultures. Les rapports des enquêtes annuelles menées dans les pays sont donc devenus des outils précieux pour élaborer les politiques en matière de drogue et orienter l'aide au développement.

40. En Afghanistan, en dépit des problèmes de sécurité, l'ONUDC a renforcé ses activités de surveillance en réalisant des évaluations rapides annuelles et des enquêtes mensuelles sur les prix de l'opium. En 2006, pour la deuxième année consécutive, il a participé à la vérification des activités d'éradication menées par le Gouvernement afghan.

41. Suite à la baisse importante de la culture du pavot à opium en République démocratique populaire lao et au Myanmar, l'ONUDC a conçu des questionnaires pour mesurer l'impact de l'éradication du pavot sur les moyens de subsistance des communautés intéressées au moyen d'enquêtes sur les intentions des cultivateurs. Un système similaire à celui utilisé pour surveiller l'évolution mensuelle des prix de l'opium en Afghanistan a été mis en place dans les pays andins (Bolivie, Colombie et Pérou) pour surveiller les prix de la coca et de la cocaïne. Des enquêtes réalisées en Bolivie et en Colombie ont permis de corriger les estimations des rendements de la feuille de coca et de la fabrication potentielle de cocaïne.

#### **B. Aperçu des initiatives de développement alternatif**

42. Pendant le cycle décennal de collecte d'informations, l'ONUDC a continué de jouer un rôle de premier plan s'agissant d'aider les États à s'attaquer au problème des cultures illicites dans le cadre de l'action menée en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable et conformément au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale). Entre 1998 et 2007, l'ONUDC a alloué 133 millions de dollars des États-Unis à des programmes et projets de développement alternatif dans les pays les plus touchés par les cultures illicites de pavot à opium et de cocaïer.

43. L'ONUDDC a également continué d'encourager le recours aux pratiques les meilleures et la mise en commun des données d'expérience et d'aider les États à trouver et obtenir les ressources nécessaires pour les programmes de développement alternatif. Il a en outre préconisé d'inclure des objectifs de lutte contre les stupéfiants dans les politiques, plans et programmes de développement plus vastes et continué d'aider les États à traiter les questions transversales.

#### 1. Asie centrale et du Sud-Ouest

44. En 2007, 193 000 hectares de pavot à opium étaient cultivés en Afghanistan (soit 17 % de plus qu'en 2006). Avec une production de 8 200 tonnes (en progression de 34 % par rapport à 2006), l'Afghanistan était le plus gros fournisseur d'opium au monde. La valeur totale de l'opium à la production (1 milliard de dollars) équivalait à 13 % du produit intérieur brut du pays pour 2007 (7,5 milliards de dollars)<sup>28</sup>. Le nombre de personnes participant à la culture du pavot à opium dans le pays était estimé à 3,3 millions en 2007, contre 2,9 millions en 2006.

45. En 2007, cependant, l'opium était absent de 13 des 34 provinces afghanes (contre seulement 6 en 2006). Les cultures suivaient des tendances divergentes dans le centre-nord du pays, où étaient situées les 13 régions en question, et dans le sud-ouest où, malgré des revenus plus élevés, la culture du pavot à opium atteignait des niveaux sans précédent; ainsi, 70 % du pavot à opium cultivé dans le pays l'était dans cinq provinces frontalières du Pakistan, et plus de 50 % dans la seule province du Helmand.

46. L'ONUDDC a continué d'aider le Gouvernement afghan à élaborer des politiques, à renforcer les institutions et les capacités pour développer des moyens de subsistance alternatifs et à surveiller les cultures illicites. Il a constitué un réseau d'experts des moyens de subsistance alternatifs qui sont en poste au Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, au siège ou dans les provinces (Badakhshan, Balkh, Herat, Kandahar et Nangarhar). Ces experts fournissent un appui technique aux bureaux provinciaux du Ministère et les aident à coordonner leur action, de même qu'ils participent à la collecte d'informations sur les projets relatifs aux moyens de subsistance alternatifs dans leur province respective.

47. En 2007, l'ONUDDC a organisé une série de stages de formation pour permettre au Ministère de la lutte contre les stupéfiants et à d'autres ministères clefs d'améliorer leurs capacités dans six provinces, afin de mettre en place des programmes relatifs aux moyens de subsistance alternatifs et de les évaluer. Des représentants des principaux organismes donateurs et des organisations non gouvernementales actives dans ce domaine ont également pris part à ces stages, qui ont mis l'accent sur la nécessité d'intensifier la coopération dans tous les secteurs et entre tous les acteurs dans les domaines de la collecte des données, de l'analyse et de la définition de pratiques communes en matière de surveillance et d'évaluation.

48. L'ONUDDC travaille actuellement en étroite collaboration avec le Gouvernement afghan et ses principaux partenaires à la mise au point d'une feuille de route pour débarrasser l'Afghanistan du pavot à opium. Cette feuille de route, qui

---

<sup>28</sup> Estimations du Bureau central des statistiques de l'Afghanistan, tirées de la publication de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime intitulée *Afghanistan: Opium Survey 2007*, p. 7.

devrait permettre d'augmenter le nombre de provinces exemptes d'opium tout en améliorant la gouvernance, suit une approche conforme à l'Initiative de bonne performance du Gouvernement afghan. Elle remplit un double objectif: premièrement, elle préconise de développer le système d'incitations et de récompenses pour les provinces qui obtiennent de bons résultats en matière de lutte contre la drogue afin de pérenniser les progrès accomplis; deuxièmement, elle définit le rôle des différents partenaires et encourage la coordination opérationnelle sur le terrain afin de renforcer de manière économique les synergies et l'impact des interventions en cours.

## 2. Asie de l'Est et du Sud-Est

49. Au cours de la décennie écoulée, les progrès des États d'Asie du Sud-Est en matière de réduction de la culture illicite du pavot à opium ont été remarquables. En Thaïlande et au Viet Nam, cette culture a cessé d'être significative il y a plus de 10 ans. La République démocratique populaire lao, qui fut un temps le troisième producteur mondial de pavot à opium illicite, a ramené sa production de 26 900 hectares en 1998 à 1 500 hectares en 2007.

50. Avec un recul de 83 % sur neuf ans, puisqu'elle est passée de 130 300 hectares en 1998 à seulement 21 500 hectares en 2006, la culture du pavot à opium a connu son recul le plus important en valeur absolue au Myanmar. Toutefois, après six années consécutives de baisse, elle est repartie à la hausse en 2007 pour s'établir à 27 700 hectares (soit une augmentation de 29 %) et la production potentielle d'opium, qui était de 315 tonnes en 2006, est passée à 460 tonnes en 2007. Bien que ce pays reste au deuxième rang des producteurs d'opium dans le monde, sa part dans la production mondiale a chuté à 5 % en 2007 alors qu'elle était de 30 % en 1998.

51. Au Myanmar, les ventes d'opium représentent au moins 50 % du revenu monétaire annuel des cultivateurs, qui sert avant tout à faire face aux pénuries alimentaires. Du fait du recul rapide de la culture du pavot à opium et de la perte de revenu qui en a résulté, de nombreux foyers subissent ces pénuries. En 2007, 163 000 foyers, soit 29 % de plus qu'en 2006, participaient à la culture du pavot à opium.

52. L'ONUSD travaille avec plusieurs partenaires<sup>29</sup> depuis 1998 pour atténuer les effets des campagnes d'éradication sur les moyens de subsistance. Environ 40 000 personnes ont bénéficié de cette aide dans la région spéciale n° 2 (Wa), dans l'est de l'Etat Chan. Les actions se sont concentrées sur la santé, l'éducation, l'infrastructure de base, le développement communautaire, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance alternatifs. Les résultats obtenus ont été évalués et ont fait l'objet de la brochure intitulée "Reaching out to the Wa: Achievements in Mong Pawk District 1995-2005", publiée en 2006 par le Bureau de l'ONUSD pour le Myanmar. Pour la période 2006-2007, l'Office a continué de soutenir les activités liées aux moyens de subsistance, comme les banques de riz communautaires, l'élevage, la formation professionnelle, l'irrigation et la maintenance des routes de desserte ainsi que l'alphabetisation des adultes et les soins de santé primaires.

---

<sup>29</sup> Programme alimentaire mondial, Aide Médicale Internationale et Malteser International.

53. L'ONU DC a aussi continué de diriger le programme multilatéral couvrant les régions de Kokang et de Wa par le biais de l'Initiative KOWI, qui fait intervenir entre autres des ministères, des organismes des Nations Unies et des organisations nationales et internationales. En 2007, le Gouvernement du Myanmar, l'ONU DC et d'autres organismes des Nations Unies ont adopté pour la région de Wa, pour la période 2008-2011, un plan de transition qui doit permettre de passer de l'aide d'urgence au développement durable.

54. En République démocratique populaire lao, l'ONU DC soutient depuis le début des années 1990 les activités de développement alternatif menées dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Il a concentré son aide sur les soins de santé fondamentaux, le traitement et la réadaptation des opiomanes, ainsi que sur les infrastructures essentielles comme l'irrigation à petite échelle, les routes de desserte, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance alternatifs. Pérenniser le recul enregistré en matière de culture du pavot à opium et empêcher que celle-ci ne reprenne restent une priorité pour le Gouvernement et pour l'Office.

55. Pour le cycle de collecte d'informations 2006-2007, l'ONU DC a, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et la Banque asiatique de développement, poursuivi son aide en matière de développement alternatif dans les provinces de Phongsaly, Houaphan et Oudomxay. Il a contribué à la mise en œuvre de la stratégie du programme national contre la drogue et à la cartographie des 1 100 villages les plus pauvres où le pavot avait été cultivé par le passé et qui étaient visés par le plan d'action pour la planification postéradication, afin de déceler les lacunes en matière d'aide et de trouver des partenaires potentiels pour les combler.

56. Tout au long de la décennie 1998-2007, l'ONU DC a encouragé et soutenu la coopération régionale et l'échange d'informations et de connaissances spécialisées en matière de développement alternatif et de surveillance des cultures illicites en Asie du Sud-Est. Il a également facilité la mise en œuvre du Plan d'action ACCORD (Activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses), qui porte notamment sur le développement alternatif.

57. En 2007, l'ONU DC a lancé le Partenariat global à l'appui du développement alternatif grâce au généreux concours du Gouvernement allemand. Le Partenariat est destiné à soutenir la République démocratique populaire lao et le Myanmar dans leurs actions de lutte contre les stupéfiants et de réduction de la pauvreté. Ce projet permettra notamment de renforcer la capacité des autorités nationales concernées, du personnel technique et des principaux acteurs du développement, pour intégrer des objectifs de développement alternatif dans des politiques, plans et programmes de développement plus vastes.

### **3. Pays andins**

58. En Bolivie, en Colombie et au Pérou, la participation des petits cultivateurs à la culture illicite du cocaïer continue d'avoir pour corollaire la pauvreté, l'insécurité et l'exclusion de la société. En 2005, le revenu par habitant tiré de la culture du cocaïer était inférieur au produit intérieur brut par habitant de chacun des trois pays (voir tableau 2).

Tableau 2  
**Valeur de la coca à la production et revenu par habitant tiré de la coca**

	<i>Valeur potentielle à la production des produits du cocaïer en 2005 (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Nombre de foyers participant à la culture du cocaïer</i>	<i>Revenu par habitant tiré de la coca (en dollars des États-Unis)</i>	<i>PIB par habitant (en dollars des États-Unis)</i>
Bolivie	180	40 000 <sup>a</sup>	900	974 <sup>b</sup>
Colombie	843	68 600 <sup>c</sup>	2 500	2 700 <sup>d</sup>
Pérou	307	50 000 <sup>a</sup>	1 200	2 490 <sup>b</sup>

Source: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Coca Cultivation in the Andean Region: a Survey of Bolivia, Columbia and Peru* (juin 2006), p. 16.

<sup>a</sup> Estimation calculée à partir de la taille moyenne des champs par foyer.

<sup>b</sup> Banque mondiale, 2004.

<sup>c</sup> Estimation calculée à partir de recherches sur le terrain.

<sup>d</sup> Département national des statistiques de la Colombie, 2005.

59. Après avoir culminé à 163 000 hectares en 2000, la superficie des cultures du cocaïer en Colombie a nettement reculé (de 52 %), pour s'établir à 78 000 hectares en 2006. Entre 1998 et 2006, le recul a été de 23 % au total. La Colombie demeure le pays où est cultivée la plus grande superficie au monde, avec près de 50 % du total mondial. Fin 2006, le cocaïer était cultivé dans 23 des 32 départements du pays. Le Gouvernement a déclaré des niveaux records d'éradication en 2006, grâce à des aspersions aériennes combinées à des opérations d'éradication manuelle.

60. Au cours du cycle de collecte d'informations 2006-2007, l'ONUSDC a aidé le Gouvernement colombien à mettre en œuvre son plan de développement alternatif, axé sur la réduction de la pauvreté grâce à la conservation de l'environnement, la gestion productive durable des écosystèmes stratégiques et l'appui à la commercialisation des produits du développement alternatif.

61. Le programme soutenu par l'ONUSDC qui avait été lancé en 1999 dans les départements de Meta et Caquetá s'est achevé en 2007. Les résultats qu'il a permis d'obtenir ont été salués aux niveaux national et international et sont considérés comme un exemple de bonnes pratiques de la part du Gouvernement colombien. Au total, 367 familles et 4 organisations de cultivateurs ont bénéficié d'un appui technique et d'une aide à la gestion pour les activités productives, à savoir la production et la commercialisation de café, de cacao et de miel biologiques. On peut à présent se procurer ce miel dans une grande chaîne de supermarchés en Colombie et au café "Tienda de la Paz", au Bureau de l'ONUSDC à Bogotá. En 2006, 55,5 tonnes de café, 1,1 tonne de café biologique et 3,8 tonnes de cacao biologique ont été exportées vers l'Europe, le Japon et les États-Unis.

62. En 2007, l'ONUSDC a commencé à mettre en œuvre la deuxième phase de l'initiative Monte Bravo, en coordination avec le plan d'action social de la présidence colombienne. La phase actuelle se fonde sur les résultats obtenus précédemment grâce au projet mené par l'ONUSDC et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le département de Nariño, sur la côte du Pacifique. La deuxième phase élargit la portée de l'action destinée à permettre l'exploitation rationnelle des ressources forestières dans les départements de Nariño, Chocó et Norte de Santander tout en maintenant des partenariats étroits

avec les cultivateurs, les groupes indigènes et les conseils communautaires. La première phase du projet, exécutée au cours du cycle 2004-2006, a amélioré la vie de 433 familles grâce à l'aménagement forestier, à l'agroforesterie et à des activités liées à la sécurité alimentaire. Les conseils communautaires ont été renforcés et des associations de femmes ont été créées. Trois plans d'aménagement forestier ont permis de supprimer 22 000 hectares de plantations de coca et de replanter 396 hectares de cacaoyer.

63. En 2007, l'ONUSUDC a lancé dans le département d'Antioquia, avec une contribution financière importante du gouvernement local, une initiative destinée à renforcer les capacités productives d'au moins 200 familles et entreprises communautaires dans les municipalités d'Anorí et de Briceño par l'appui à l'agroforesterie (café et cacao) pour remplacer la culture illicite du cocaïer. Cette initiative vise également à repérer les régions dans lesquelles des projets pourraient être menés dans le cadre du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

64. Au cours du cycle de collecte d'informations 2006-2007, l'ONUSUDC a continué de suivre les progrès de l'éradication volontaire, de la reforestation et du développement socioéconomique dans le cadre du programme de familles de gardes forestiers mené par le Gouvernement colombien. L'objectif principal de ce programme est de rétablir et préserver les écosystèmes touchés par les cultures illicites tout en encourageant une exploitation durable des ressources naturelles.

65. Au Pérou, la culture du cocaïer couvrait une superficie totale de 51 400 hectares en 2006, ce qui correspondait pratiquement à la superficie cultivée en 1998, contre 48 200 hectares en 2005. Le Pérou était le deuxième producteur de coca au monde en 2006, avec 32 % de la superficie totale des cultures de cocaïer.

66. Les programmes de développement alternatif soutenus par l'ONUSUDC au Pérou ont aidé les cultivateurs à adopter des pratiques de gestion modernes, à respecter les normes internationales en matière de contrôle de la qualité et de protection de l'environnement et à trouver de nouveaux débouchés nationaux et internationaux pour leurs produits. L'Office suit chaque année les performances commerciales des exploitations agricoles qui bénéficient de ses projets. L'enquête de 2006 a porté sur 13 exploitations, qui font vivre 18 426 familles et qui reçoivent, ou ont reçu à un moment donné, une assistance technique de l'ONUSUDC pour créer des entreprises légales qui soient modernes et commercialement viables. Les ventes de ces exploitations agricoles, qui produisent notamment du café, du cacao, des cœurs de palmier et de l'huile de palme, totalisaient 55 millions de dollars des États-Unis en 2006, ce qui représente un bond de 38 % par rapport à 2005.

67. Parmi les autres résultats obtenus pendant le cycle de collecte d'informations 2006-2007, on compte un projet de production de caoutchouc dans la région de Pichis-Palcazú qui a bénéficié à 32 communautés (comptant 280 familles) et permis de préserver 28 000 hectares de forêt. Dans le bassin des fleuves Aguaytía et Tulumayo, où les écosystèmes ont été dégradés par la culture du cocaïer, des zones propices à l'agroforesterie et à la reforestation ont été identifiées et des cultivateurs sélectionnés pour créer une association indigène d'exploitation forestière chargée de gérer 10 000 hectares de forêt.

68. En Bolivie, 27 500 hectares de cocaïer ont été cultivés en 2006 alors qu'il y en avait eu 25 400 hectares en 2005<sup>30</sup>. De 1998 à 2006, la superficie des cultures a chuté de 28 %. La Bolivie est restée le troisième producteur mondial de coca en 2006, avec 18 % de l'ensemble des cultures.

69. Tout au long de la décennie 1998-2007, le programme de développement alternatif de l'ONUDC en Bolivie était axé sur la réduction de la pauvreté par le biais d'activités génératrices de revenus et de la protection de l'environnement. Dans la région tropicale de Cochabamba, grâce à l'expérience accumulée pendant plus de 20 ans, un certain nombre de produits viables ont été identifiés. L'Office investit actuellement dans la gestion durable des ressources forestières et la commercialisation des produits du bois qui se sont avérées être une option viable et durable sur le plan écologique.

70. Entre 1997 et 2005, l'ONUDC a, en partenariat avec la FAO et d'autres partenaires comme le projet "Jatun Sach'a", apporté à plus de 10 000 foyers une aide pour la gestion durable de plus de 200 000 hectares de forêts et pour des activités agroforestières sur plus de 9 500 hectares. En 2006, grâce aux résultats obtenus et à l'expérience accumulée au cours du projet, une nouvelle phase quadriennale du programme d'agroforesterie a été lancée, qui devrait profiter à 4 500 familles dans la région tropicale de Cochabamba et la région des Yungas de La Paz.

71. Au cours du cycle de collecte d'informations 2006-2007, les activités soutenues par l'ONUDC dans le domaine de la formation professionnelle et du développement des microentreprises ont encore permis de créer des emplois et de générer des moyens de subsistance pour les jeunes dans la région tropicale de Cochabamba, réduisant ainsi leur dépendance à la culture du cocaïer. Depuis le lancement du projet en 2001, l'ONUDC a, en partenariat avec l'Organisation mondiale du Travail et 264 établissements d'enseignement locaux et municipalités, aidé plus de 22 200 jeunes (femmes et hommes en proportions pratiquement égales), créé 90 nouvelles microentreprises, renforcé 122 microentreprises existantes et fourni ainsi du travail à plus de 2 000 personnes.

#### **4. Afrique du Nord**

72. Depuis 2003, l'ONUDC soutient le Gouvernement marocain en menant des enquêtes sur la culture du cannabis. Les résultats de l'enquête de 2005<sup>31</sup>, publiés en janvier 2007, ont montré un recul de 40 % de la superficie totale des cultures, qui est passée de 120 500 hectares en 2004 à 72 500 hectares en 2005. L'enquête a fait apparaître qu'en 2005, 89 900 foyers avaient participé à cette culture.

73. Le Gouvernement marocain a fait appel aux services consultatifs de l'ONUDC pour l'élaboration de stratégies et de programmes de développement alternatif. L'Office est en train de concevoir un plan d'action à cet égard, qui cible les provinces de Larache et Taounate.

---

<sup>30</sup> Ce chiffre comprend 12 000 hectares de cultures autorisées pour des utilisations traditionnelles comme la mastication de la feuille de coca, les préparations médicinales et l'infusion de coca en vertu de la loi bolivienne n° 1008 du 19 juillet 1988.

<sup>31</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Maroc: enquête sur le cannabis 2005* (janvier 2007).

## **IV. Conclusions et recommandations**

### **A. Conclusions**

74. En dépit des progrès impressionnants qui ont été accomplis dans certains domaines, les efforts déployés n'ont pas permis de réduire de manière significative la culture et la production illicites mondiales de plantes servant à fabriquer des drogues.

75. Le manque d'engagement politique et financier à long terme aux niveaux national et international, le caractère ambigu de certaines lois sur les drogues et la portée parfois étiquée des stratégies internationales d'aide au développement n'ont pas permis aux gouvernements de pérenniser les résultats obtenus.

76. On ne comprend toujours pas tout à fait les raisons profondes de la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan, et l'on n'a donc pas encore conçu ni mis en œuvre de mesures qui permettraient de s'y attaquer véritablement. Malgré les progrès accomplis en 2007 avec l'élimination de l'opium de 13 provinces, la situation en matière de sécurité dans les provinces méridionales a continué de se détériorer et la culture illicite du pavot à opium a nettement augmenté.

77. Les avancées faites par les Gouvernements de la République démocratique populaire lao et du Myanmar en matière de réduction de la culture illicite du pavot à opium ont été remarquables. Ils ne seront toutefois pas durables si le niveau de pauvreté se maintient.

78. Les pays andins (Bolivie, Colombie et Pérou) ont également obtenu des résultats tangibles dans la réduction de la superficie des cultures illicites de cocaïer. Afin de consolider ces progrès, ils devront remédier à la pauvreté des cultivateurs, qui risque de les pousser à se lancer dans la culture lucrative des plantes illicites.

### **B. Recommandations**

79. Les recommandations suivantes, qui visent à améliorer l'efficacité du développement alternatif en tant qu'outil devant permettre de réduire et d'éliminer à terme les cultures illicites, sont portées à l'attention de la Commission des stupéfiants:

a) Les États donateurs et les institutions financières internationales sont instamment priés d'apporter une aide aux anciens cultivateurs de pavot à opium qui vivent actuellement dans des conditions d'extrême pauvreté en République démocratique populaire lao et au Myanmar;

b) Les Gouvernements de la République démocratique populaire lao et du Myanmar sont vivement encouragés à faciliter la fourniture de l'aide au développement aux communautés touchées et à pourvoir à leurs besoins humanitaires de base;

c) Le Gouvernement afghan et les États qui lui apportent une assistance pour la reconstruction et la lutte contre les stupéfiants sont vivement encouragés à s'attaquer dans le même temps à la pauvreté et au renforcement de la primauté du droit dans toutes les provinces et plus particulièrement dans le sud du pays;

d) Le Gouvernement afghan et les États qui lui apportent une assistance pour la reconstruction et la lutte contre les stupéfiants sont vivement encouragés à fournir une aide au développement aux cultivateurs qui ont abandonné la culture du pavot à opium;

e) Le Gouvernement afghan est vivement encouragé à mettre fin à la concurrence entre ministères, au chevauchement des mandats et à la corruption pour que l'aide au développement puisse être fournie de manière ciblée et rapide;

f) Les États et les institutions qui fournissent une aide au développement en Afghanistan sont vivement encouragés à mieux coordonner leurs activités, selon une approche équilibrée et en accord avec les grandes lignes de la feuille de route pour l'éradication du pavot à opium dans le pays qui a été élaborée par l'ONUSD. Ce dernier peut faciliter les actions et aider le Gouvernement afghan à coordonner les interventions des donateurs en identifiant les exigences en matière de développement, en planifiant le déroulement des activités, en hiérarchisant les objectifs, en procédant à des évaluations et en mettant en place des mécanismes de vérification;

g) Les États donateurs sont vivement encouragés à fournir un appui continu aux pays andins (Bolivie, Colombie et Pérou) afin de remédier à la pauvreté rurale dans les zones touchées par la culture illicite du cocaïer;

h) Les Gouvernements bolivien, colombien et péruvien sont vivement encouragés à mettre en place des mécanismes de coopération régionale qui prévoient l'échange de données d'expérience en matière de développement alternatif et d'éradication, la mise en commun de renseignements sur les flux du trafic et la réalisation d'opérations conjointes;

i) Les États d'Asie et d'Amérique latine touchés par les cultures illicites sont vivement encouragés à renforcer l'assistance technique et la coopération, y compris la coopération Sud-Sud, aux niveaux transfrontalier, sous-régional et régional. L'ONUSD, la communauté internationale du développement et les autres partenaires clefs devraient promouvoir et soutenir les mécanismes de coopération pertinents;

j) Les États touchés, la communauté internationale du développement, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sont vivement encouragés à inclure les stratégies et les objectifs du développement alternatif dans des stratégies et des programmes de développement plus vastes;

k) Les États donateurs sont vivement encouragés à intensifier leurs efforts pour harmoniser et gérer l'aide internationale au développement apportée aux États touchés par les cultures illicites conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il convient à cet égard de faire un meilleur usage de mécanismes comme la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural étant donné l'importance qu'il y a à traiter le développement alternatif dans le cadre de l'aide traditionnelle;

l) D'autres mécanismes de donateurs, institutions financières internationales pertinentes, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, sont vivement encouragés à renforcer leur soutien au développement rural pour les régions et les populations touchées par

les cultures illicites. Les États touchés doivent eux-mêmes s'engager plus fermement à financer le développement alternatif;

m) Les États touchés par les cultures illicites sont vivement encouragés à élaborer des dispositifs de développement, ou à utiliser ceux qui existent, comme les échanges de créances et les accords de libre-échange, et à étudier la possibilité d'accroître le financement national des programmes de développement alternatif;

n) Les États qui ne sont pas touchés par les cultures illicites, et en particulier le secteur privé, sont vivement encouragés à accorder aux produits du développement alternatif un accès plus vaste aux marchés. Les marques et les accords de coopération pour le commerce équitable semblent avoir bien fonctionné. Les droits de douane élevés et les autres obstacles au commerce devraient être examinés et, dans la mesure du possible et en accord avec les lignes directrices de l'Organisation mondiale du commerce, assouplis pour faciliter l'entrée de ces produits sur les marchés internationaux;

o) Les États ayant les compétences nécessaires, l'ONUSD et les autres organismes pertinents des Nations Unies devraient aider les États touchés à concevoir et améliorer des systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact qualitatif et quantitatif des programmes de développement alternatif et d'éradication au regard du développement socioéconomique et de la pérennité de la réduction des cultures illicites;

p) Les États touchés, l'ONUSD et les autres acteurs clefs devraient redoubler d'efforts pour faire part des résultats des programmes de développement alternatif à la communauté du développement dans son ensemble. A cet égard, il faut faire davantage pour mettre en évidence le travail accompli et les bénéfices que les communautés touchées en ont retirés. Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience devraient être identifiés et mis en commun, les échecs évalués et les conclusions portées à la connaissance de la communauté du développement dans son ensemble. Les praticiens pourront ainsi exploiter ces informations utiles pour mieux répartir les ressources limitées dont ils disposeront pour les futurs programmes;

q) Les États donateurs et les États touchés, ainsi que les autres acteurs clefs du développement, devraient étudier de nouvelles manières de promouvoir des programmes de développement alternatif respectueux de l'environnement. Le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, qui comprend en particulier le Fonds carbone de développement communautaire et le Fonds Biocarbone gérés par la Banque mondiale, est un dispositif important dont certaines composantes sont axées sur la réduction de la pauvreté et le développement rural durable;

r) Les États donateurs, les institutions financières internationales et l'ONUSD devraient fournir un appui technique et financier aux États qui s'engagent dans la voie du développement alternatif en procédant à des interventions de développement volontaristes pour empêcher l'extension des cultures illicites, la migration des travailleurs vers les zones de culture illicite et l'apparition de nouvelles cultures illicites;

s) Les États donateurs, les institutions financières internationales et l'ONUDC devraient aider les États à lutter contre la culture du cannabis par des activités successives comme l'évaluation de l'ampleur des cultures, l'identification des motivations sociales et économiques des cultivateurs et, finalement, la conception d'interventions permettant de régler le problème;

t) Tous les États dans lesquels la cocaïne, l'héroïne et le cannabis sont consommés sont vivement encouragés à lutter vigoureusement contre ce problème en allouant des fonds à la prévention de l'abus de drogues et au traitement et à la réadaptation des toxicomanes, et en incorporant ces stratégies dans les programmes de développement alternatif destinés aux États où la coca, le pavot à opium et le cannabis sont cultivés illicitement;

u) Tous les États doivent envisager le développement alternatif sous un nouvel angle, pour l'évaluer à l'aide d'indicateurs de développement humain et non uniquement de statistiques sur les cultures illicites. Les plans d'actions qui seront adoptés au plan international devraient inclure des indicateurs de référence et des mécanismes de suivi relatifs au développement socioéconomique;

v) La Commission pourrait examiner les recommandations ci-dessus, ainsi que d'autres mesures éventuelles de renforcement de la coopération internationale aux fins du développement alternatif, pour améliorer les moyens de subsistance des petits cultivateurs et parvenir, à terme, à éliminer la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues.

---